Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **110 (1974)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

1172

10

Montreux, le 15 mars 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Réforme de l'enseignement scolaire

par Monsieur le Professeur Dr phil. W. von Wartburg, Unterentfelden.

Vient de paraître

dans la liste des ‹Informations› de la Banque Populaire Suisse

Demandez votre exemplaire gratuitement
au moyen du talon ci-dessous.

Nom No 55

Prénom

Adresse

Domicile No postal

Banque Populaire Suisse, Direction Générale, ‹Informations› No 55
Bundesgasse 26, 3001 Berne

Une équipe pédagogique

ayant créé une école active à Genève
cherche pour septembre 1974

un(e) enseignant(e)-animateur(trice)

qualifié, ayant déjà pratiqué les méthodes pédagogiques actives (pour des enfants de 8 à 10 ans).

Adresser offre détaillée avec curriculum vitae à :

l'ÉCOLE ACTIVE
39bis, route de Malagnou
1208 GENÈVE

Quelques ouvrages qui vous permettront de rêver à des pays lointains, peu connus de la plupart d'entre nous, et à d'autres plus proches et plus accessibles :

Editions DELROISSE :

Les Emirats Arabes Unis	**Fr. 48.—**
Martinique	**Fr. 48.—**
La Guadeloupe et ses îles	**Fr. 48.—**

Editions JEUNE AFRIQUE :

L'Afrique Noire et l'Océan indien francophones aujourd'hui	**Fr. 51.—**
La Grèce aujourd'hui	**Fr. 34.90**
L'Espagne aujourd'hui	**Fr. 34.90**
La Tunisie aujourd'hui	**Fr. 34.90**
La Provence et la Côte d'Azur	**Fr. 34.90**
L'Iran aujourd'hui	**Fr. 34.90**

En vente à la Librairie L.T.L. - 3, rue Vignier - 1205 **GENÈVE**
Tél. (022) 25 98 76

Les buts de l'école tels qu'ils apparaissent dans les textes légaux

Face à la remise en question de l'école, les textes légaux régissant les écoles dans nos cantons romands méritent une analyse attentive.

En effet, des différences assez importantes apparaissent qui peuvent expliquer en partie pourquoi les systèmes scolaires sont très difficiles à unifier et pourquoi des études portant sur l'Ecole en général sont mal reçues dans certains milieux.

Mais quelle est en fait l'importance d'une loi par rapport à la réalité ?

Y a-t-il dépendance étroite entre l'objectif contenu dans le texte et le système scolaire mis en place ?

N'y a-t-il pas des objectifs assignés à l'école qui n'apparaissent pas explicitement ?

N'y a-t-il pas décalage plus marqué encore entre la volonté populaire telle qu'elle s'est exprimée il y a 20, 30 ou 40 ans et celle qui pourrait se manifester maintenant qu'entre l'école et la société actuelle ?

Voici les textes ! Que chacun en juge par lui-même !

VAUD

Art. 1. L'école primaire a pour but la préparation des enfants à la vie. Elle voue tous ses soins à leur éducation morale, intellectuelle et physique (loi du 25.5.1960).

VALAIS

Art. 3. L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse. A cet effet, elle recherche la collaboration de l'Eglise.

Elle s'efforce de développer le sens moral, les facultés intellectuelles et physiques de l'élève, de le préparer à sa tâche d'homme et de chrétien (loi du 4.7.1962).

GENÈVE

Art. 4. L'enseignement public a pour but :

a) de préparer la jeunesse à exercer une activité utile et à servir le pays ;

b) de développer chez elle l'amour de la patrie et le respect de ses institutions.

Il donne aux élèves les connaissances intellectuelles ou professionnelles nécessaires. Il développe leurs forces physiques et contribue à former leur caractère et leur esprit de solidarité.

Art. 5. L'école publique enseigne le respect de la famille ; elle soutient l'autorité légitime des parents. La famille, de son côté, par son action sur les enfants, doit collaborer avec l'école, l'aider dans sa tâche et observer les règlements et usages scolaires.

Art. 6. L'enseignement public est neutre au point de vue confessionnel. Il doit respecter les convictions religieuses des élèves.

BERNE

Art. 1.

1. *L'école a pour mission de seconder la famille dans l'éducation des enfants.*
2. *Elle aide à cultiver le caractère, l'intelligence et les qualités de cœur de la jeunesse qui lui est confiée ; elle lui fait acquérir des connaissances, éveille ses aptitudes et favorise son développement physique.*
3. *L'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu, et à former dans un sens chrétien sa volonté de se comporter consciencieusement à l'égard de son prochain.*

NEUCHÂTEL

Art. 1.

1. *L'enseignement primaire dont le programme comprend cinq années d'études, est la base de toute l'instruction scolaire ; il prépare en outre à l'enseignement secondaire du degré inférieur dont le programme s'étend sur quatre années d'études.*
5. *L'enseignement primaire public ne doit avoir aucun caractère confessionnel, l'enseignement religieux étant distinct des autres parties de l'instruction (...)*

FRIBOURG

De nouveaux textes légaux relatifs à l'école sont actuellement en voie d'élaboration.

CONSTITUTION FÉDÉRALE

Article 27 (...) Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite.

Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. (...)

Pour sa part, la commission de rédaction du rapport 74 a cherché à déterminer :

— les objectifs et fonctions réels de l'école ;
— la relation école - société ;
— la place de l'école dans l'éducation ;
— etc...

Il s'agit de situer d'éventuelles réformes par rapport aux lois existantes. Certaines réformes pourraient être en contradiction avec l'une ou l'autre des dispositions légales actuelles.

Pensez-y ! Tirez vos propres conclusions de la lecture de ces textes et préparez-vous aux débats qu'ils susciteront certainement lors du CONGRÈS SPR de novembre prochain à Genève sur l'ÉCOLE PERSPECTIVES NOUVELLES !

Sommaire

CONGRÈS SPR 199

VAUD

Renouvellement partiel du CC 200
Postes au concours 200

GENÈVE

Les chausse-trapes du français 200
Communiqué 201

NEUCHÂTEL

Assemblée générale extraordinaire 201
Section du Val-de-Travers 202
Avis important 202

JURA

Au comité SPJ 203
Le début de l'année scolaire au printemps ? 204
Inauguration du Centre de perfectionnement 205
1750-1971 : les révolutions industrielles 206
Education sexuelle 206

FRIBOURG

Notre « Faisceau » mutualiste serait-il menacé ? 206
Le subventionnement dans la construction des écoles secondaires 207

VALAIS

Prophylaxie et soins dentaires 208

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma 209
Service de placements SPR 210
Assurances 210
Méthode Klara Wolf 211

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 30.— ; **étranger** Fr. 40.—.

Vaud

Renouvellement partiel du comité cantonal

Rappel

Comme déjà annoncé, notamment dans les « Educateurs » numéros 2/74 et 6/74, 5 sièges sont à repourvoir au CC. Les candidatures devront parvenir au Secrétariat général, selon les statuts, pour le samedi 27 avril. D'autre part, toujours selon les statuts, les candidats seront désignés **par les assemblées de sections régionales** (art. 47, chiffre 1).

CC.

Postes au concours

Les listes de postes à repourvoir dans tout le canton m'arrivent à un rythme soutenu. Malheureusement, les délais pour le dépôt des postulations sont très souvent incompatibles avec les délais de parution dans l'« Educateur ». C'est pourquoi je ne saurais trop recommander à celles et à ceux qui souhaitent trouver dans le Vignoble, à la Vallée, à la Côte, dans la Broye, le Gros-de-Vaud, le Jorat, au Pays-d'Enhaut... le poste dont ils rêvent, de lire la Feuille des Avis Officiels, dont la teneur en postes au concours est très élevée ces temps-ci.

JF.

CONGRÈS SPV
25 mai 1974

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Les chausse-trapes du français

Je livre à votre réflexion et à votre distraction, deux manières d'accommoder la langue. A vous de choisir celle qui vous agrée :

— D'une curieuse facture établie par un menuisier, il y a nombre d'années, et retrouvée dans les comptes d'une commune vaudoise :

Note pour la commune de S..., pour l'année 1843 :

Juin 18

A la salle d'école :

	Fr.
Un pupitre pour le maître . . .	6.—
Reblanchir le tableau noir . . .	1.—
Ligné sur le derrière de la planche noire pour la musique en rouge	1.—
Fait une petite fenêtre pour ouvrir	1.50
50 carrés d'école à 2 bouts . . .	3.20
Un bois en triangle pour mettre les genoux des enfants en bois dur	-.30
Un péclet à la porte pour pouvoir entrer	-.20
Fait une vitrine pour la collection au régent qui ouvre et qui ferme	-.80
Fait un chevalet pour un tableau noir carré à 3 jambes	2.—
Posé trois vis pour suspendre la Suisse, l'Europe et l'Amérique . .	-.20
Juin 25	
Réparé toutes les jalousies au régent	5.—
Fait un escalier à trois marches pour aller chez la régente . . .	4.—

Fait un tabouret pour le régent qui tourne . . . . . 4.—
Posé 3 vitres en verre 1.50

A la chambre municipale :

Fait un fauteuil pour notre vieux syndic à ressorts . . . . . 10.—
Fait un grand buffet pour les municipaux à deux portes . . . 45.—
Total 85.70

— Ou de ce sérieux morceau technico-scientifico-indigeste, entendu un dimanche d'automne. Midi, j'écoute distraitement la radio en conduisant ; les villages vaudois que je traverse étalent leurs beaux vergers ; pour un peu, j'irais bien croquer une pomme. Justement, dans la boîte à paroles, on discute « culture fruitière » : je tends l'oreille :

— valeur nutritionnelle,
— paramètres de conservation,
— lutte intégrée et dirigée,
— courbe de l'emploi par rapport à la productivité,
— assortiments variétaux,
— résonance au niveau de l'utilisateur,
— techniques culturales,
— sélection conservatrice de matériel sain au niveau de l'économie fruitière,
— repenser les objectifs de recherche,
— contacts étroits et organiques (?) avec les stations sœurs de l'étranger...

Je m'interroge, je secoue ma matière grise endimanchée. Eve, je rêve, inquiète de ce qu'est devenue ma pomme de tout à l'heure. Où est-elle passée, dans quel traité ?

Et le paysan qui a planté le pommier, où se trouve-t-il ? A l'institut des sciences de la pommification électronique ?

Mais non, grosse bête, il est devant une pomme (ou une lie) car il a certainement tourné le bouton avant moi !

Liliane Urben.

Attention

Contrairement à ce qui avait été prévu, l'assemblée de mars n'aura pas lieu le 22, mais le
mardi 26 mars.

Ordre du jour, heure et lieu seront publiés ultérieurement. L'assemblée sera convoquée individuellement.

Le comité.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

Neuchâtel

Assemblée générale extraordinaire SPN

26 février 1974

Fontainemelon. Un ordre du jour peu chargé. Un président d'assemblée précis et expéditif. Une séance qui aurait pu sombrer dans la monotonie...

Mais à quelques jours du 1er mars, la section de la mère commune des montagnes nous réservait une surprise. Nous y reviendrons dans quelques lignes.

Il est temps de rappeler que trois points essentiels figuraient à l'ordre du jour :

— dépot du rapport de la commission des affaires juridiques ou syndicales ;
— donner l'occasion au corps enseignant de se réunir et de reprendre le dialogue quant à l'avenir de la SPN ;
— faire le point de la situation.

Rapport

François Bourquin, président de la commission des affaires syndicales nous donne lecture du rapport que voici :

En date du 6 juin 1973, une assemblée extraordinaire de notre association traitait du problème de nos relations avec la VPOD.

A l'issue de plusieurs heures de débat, elle décidait à la majorité, la création d'une commission des affaires syndicales sur proposition de la section de Neuchâtel.

Le mandat de cette commission consistait à étudier les divers éléments du dossier (historique, juridique, financiers, etc.) et de tenter de reprendre le dialogue avec la VPOD. Il s'agissait donc de proposer des solutions juridiques et financières pour régler le différent de l'époque. La commission avait une année pour déposer son rapport.

Le 13 septembre 1973, je recevais du comité central SPN le soin de constituer cette commission et de la présider selon l'usage qui veut que la section proposante assume cette charge.

Le 17 octobre 1973, la composition définitive de cette commission était connue :

Daniel Thommen, section du Val-de-Ruz, André Oswald, section de Boudry, Frédy Juvet, section du Val-de-Travers, J.-P. Schallenberg, section du Locle, Raoul Cop, section de La Chaux-de-Fonds, Gilbert Philippin, représentant du CC/SPN, et votre serviteur pour la section de Neuchâtel.

La commission s'est réunie à trois reprises les 12 novembre, 14 décembre 1973 et 23 janvier 1974. Elle a étudié les aspects suivants découlant de son mandat :

— *historique de la création de la section ;*
— *aspects essentiels du différent ;*
— *inventaires des activités de notre association en relation avec l'appui de la VPOD ;*
— *comparaison de cotisations.*

Une étude systématique de ces différents points pour aboutir à des conclusions, pour le moins à des propositions, aurait pu être menée à bien dans le délai qui nous était fixé par l'assemblée générale. Toutefois, certains éléments nouveaux sont survenus dans ce contexte précis depuis le 6 juin 1973. Ils rendent les travaux de la commission illusoires pour ne pas dire inutiles.

Il s'agit de :
— *la lettre du 20 juillet 1973 de la VPOD annonçant que tous les membres syndiqués de notre association le sont à titre individuel ;*
— *la confirmation de cette décision par la lettre de la VPOD du 20 septembre 1973. Cette lettre précise que les travaux de notre commission seront examinés pour autant qu'ils conduisent à la reconstitution d'une section VPOD au sens des statuts VPOD et enfin,*
— *la décision du Tribunal arbitral VPOD de refuser l'effet suspensif accompagnant le recours SPN contre la décision du secrétariat fédératif.*

Considérant ces divers éléments, la commission, dans sa séance du 23 janvier dernier et à l'unanimité, a décidé de cesser son activité vu qu'il lui était maintenant impossible de remplir son mandat.

La commission déplore cet état de fait

et constate avec regret que le dialogue qu'elle cherchait à instaurer, conformément à son mandat, est maintenant impossible.

Point de la situation

Le président du CC rappelle la procédure de recours :

— rédaction d'un mémoire (SPN) ;
— rédaction d'un mémoire de réplique (VPOD) ;
— rédaction d'un mémoire de réplique (SPN) ;
— rédaction d'un mémoire de duplique (VPOD).

Tous ces textes ont été remis dans les délais au Tribunal arbitral. Ils sont actuellement entre les mains de M. Berenstein, juge fédéral, vraisemblablement président de cette instance d'arbitrage.

Précisons que les demandes de notre association sont :

— annuler la décision de dissolution de notre section ;
— permettre aux membres syndiqués qui le désirent de démissionner... avec effet rétroactif au 1er janvier 1974.

Le fait que la VPOD réclame des cotisations pour 1974 laisse supposer que Zurich est certain de la sentence que rendra le tribunal à moins que le réseau quasi inextricable des voies administratives syndicales qui n'a pas encore permis à plusieurs démissions statutaires données avant le 30 juin 1973 d'arriver à destination ne provoque quelques décalages entre le moment où les décisions de l'exécutif sont prises et celui de leur mise en pratique.

Aucun fonctionnaire (!) SPN n'a invité quiconque à ne pas payer ses cotisations, ceci pour la bonne raison que le montant ne peut en être estimé aussi longtemps que la décision du Tribunal n'est pas connue.

Projet de proposition locloise

Pour conserver à la SPN son unité et sa représentativité, la section locloise fera la proposition suivante à la prochaine assemblée des délégués :

« La SPN devient l'association ET le syndicat autonome des enseignants primaire et préprofessionnel neuchâtelois. Elle a pour but de défendre les intérêts pécuniers de ses membres, ses conditions de travail, de rechercher à devenir membre de l'USS, de renforcer les liens qui l'unissent déjà aux autres associations cantonales et romandes. »

(Il ne s'agit pas du tout d'un texte définitif.)

Autre idée

Créer un syndicat (section VPOD) réunissant des enseignants du jardin d'enfant aux maîtres de gymnase. Rester membre de la VPOD est, selon l'orateur, le seul moyen de conserver le contact avec le monde ouvrier. (Ce souhait est-il partagé ?)

Assurance maladie

Démissionner de la VPOD n'implique pas l'exclusion de la compagnie d'assurance Helvétia. Selon cette dernière toutefois, une adaptation des primes serait nécessaire. Cette compagnie se déclare prête à conclure une nouvelle assurance collective avec une nouvelle SPN. La modification de prime serait moins sensible.

Vote d'opinion

En fin de séance, l'assemblée désire exprimer son avis concernant la proposition locloise :

quelque 95 membres l'approuvent ;

— 5 membres s'y opposent.

Le vent du premier mars soufflera-t-il à la prochaine assemblée des délégués... ?

J.-P. Buri.

Avis important

Le comité central, au nom de la SPN, a recouru auprès du Tribunal arbitral. La sentence n'a pas encore été rendue. Nous vous recommandons de ne pas envoyer la « déclaration orange » AVANT de connaître cette décision. Rappelons que la solution a), soit :

— POUR LE MAINTIEN DE SON SOCIÉTARIAT INDIVIDUEL A LA VPOD APRÈS LE 31 MARS 1974

n'est pas statutaire (voir article 3 des statuts VPOD) et peut être assimilés en tout temps à la solution b). Il ne s'agit donc pas d'un choix.

Pour le CC

J.-P. Buri.

Section du Val-de-Travers

Rapport d'exercice

Permettez-moi de parcourir en votre compagnie la page remplie par l'année écoulée. Elle n'a certes pas le faste d'une feuille de parchemin chargée d'une noble pensée épistolière, ni la splendeur du riche récit de l'historien, encore moins l'esprit du narrateur, ni la fraîcheur de celle du poète. Mais elle a la sincérité d'une feuille de cahier d'écolier pesamment écrite, avec des ratures, des reprises, des imperfections ; cependant elle a voulu rester sincère et fidèle à la confiance que vous avez su nous accorder, chers collègues. Je me permettrai à ce propos de venir tout d'abord vous prier de bien accompagner de votre indulgence ce rapport que je suis chargé de vous présenter.

Notre section est restée durant l'année écoulée d'une stabilité remarquable : l'année dernière je notais : SPN actifs 23, retraités 4 ; SPN-VPOD (pour autant que le terme me soit encore permis) 25 ; retraités 1, soit donc 27 SPN et 26 SPN-VPOD ; l'état nominatif de la section donne 26 membres SPN-VPOD actifs et 1 retraitée ; 23 SPN actifs et 4 retraités. Nous pouvons donc nous féliciter d'une continuité, d'une stabilité fort sympathique. Mais dans la période que nous traversons, nous souhaiterions aussi que la section connaisse la « surchauffe » tant décriée en haut lieu, car si le nombre stable des membres de la section est rassurant, l'état même des conditions professionnelles et matérielles de chacun devrait nous inciter à serrer les rangs vers une plus grande unité et une représentation plus générale encore.

Il me plaît de saluer l'arrivée parmi nous de M. Jean-Michel Clerc, de Mlle Françoise Coulet, de Mlle Anne Karlen, de Mme Monique Monnier. Je remercie encore ces collègues de la confiance dont ils ont bien voulu nous donner la preuve par leur adhésion à la SPN.

J'aimerais par la même occasion remercier M. Jean Race de Môtiers, M. André Sandoz parti pour La Chaux-de-Fonds, de leur présence au sein de la société, malgré leurs démissions. j'espère qu'ils seront avec nous par la pensée, de notre côté, nous garderons un bon souvenir de leur passage dans notre section.

Si sur le plan cantonal l'année fut riche

d'événements marquants, la vie de la section, durant ce temps, fut beaucoup plus calme. Nous avons eu cependant le plaisir d'écouter le 19 mars le Trio à l'épinette, concert offert par Mlle Ducommun, M. Jeanneret et M. Weber. Nous avons eu la chance de pouvoir admirer, par la vue et l'ouïe, le talent de nos collègues et de Mlle Ducommun. Nous avons été particulièrement intéressés par l'épinette que M. Weber nous présenta en peu de mots, mais que Mlle Ducommun nous fit apprécier par la surprise de timbres à la fois désuets mais nouveaux ; que dire aussi de la sensibilité de jeu de la flûte de M. Weber, et de la maîtrise du toucher de M. Jeanneret au violon, qui nous permettent d'évoquer un siècle d'or musical qui s'harmonise avec la brillante époque du XVIIIe siècle neuchâtelois.

Le 15 juin, nous abordions d'autres profondeurs en visitant le chantier du tunnel de la Clusette. Nous remercions tout particulièrement Frédy Juvet de s'être entremis pour nous permettre ce voyage à l'instar de Jules Verne, au centre de la terre. C'est bottés et casqués qu'il nous fallut affronter les affres du gouffre béant, ouvert dans la montagne. L'impression fut forte pour beaucoup d'entre nous. Le bruit assourdissant nous fit comprendre combien le travail de ces mineurs doit être pénible et combien la facilité d'une route sûre et agréable se doit au travail pénible de travailleurs souvent décriés. Bonne leçon d'humilité, somme toute.

Pour nous remettre les idées en place, une fondue fort sympathique nous réunit le soir même.

Grâce à la collaboration généreuse et appréciée du Club de sauvetage et natation du Val-de-Travers, nous vous avons proposé au cours de l'été un cours de sauvetage. S'il fut peu revêtu, ce cours a eu au moins l'avantage de nous montrer la possibilité de collaboration fructueuse avec d'autres sociétés locales, ce qui pourrait être une possibilité à exploiter.

Le 7 décembre enfin, nous avions la joie d'accueillir en la Chappelle de Couvet, Mlle Juillard et M. Jeanneret qui nous ont offert un concert de l'Avent. J'aimerais encore dire à ces artistes combien fut grand notre plaisir.

Nous vous avons convoqués en séances, les 27.4 et 20.11 1973. Cette modestie de nos convocations nous place devant une réalité : votre comité n'a-t-il pas trop tendance à « se laisser vivre » ? Mais ne dit-on pas que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, oserais-je en conclure que notre section vit cette béatitude trop confiante peut-être...

Le comité a adressé dans de pénibles circonstances ses messages de chaleureuse amitié à Marcel Cornuz. Nous profitons encore de cette assemblée pour l'assurer de notre profonde amitié.

Avant d'aborder des perspectives, j'aimerais encore remercier Frédy Juvet et Mlle Coulet d'avoir accepté de nous représenter au sein de la commission des affaires syndicales et à la commission pédagogique.

Avant de refermer mon cahier d'écolier, j'aimerais, si vous le permettez, entrouvrir les pages blanches qu'il nous faudra remplir dans l'année en cours. Nous souhaiterions tout particulièrement promouvoir un renouveau dans la section. A ce propos, lors d'un dernier comité, nous avons envisagé une réunion des correspondants de collèges, souhaitant par-là contacter plus directement chacun d'entre vous. Ainsi l'échange pourra être encore plus « resserré » et plus fécond. Il nous reste à voir encore les conditions d'application d'un tel projet, mais nous vous assurons que cette préoccupation reste un objectif impérieux pour l'année en cours.

Après ce tour d'horizon, permettez-moi de remettre mon cahier dans ma serviette et vous dire combien, par votre fidélité, Mesdames, Messieurs, vous avez su faciliter notre tâche.

Il me reste, chose très agréable, à vous remercier, chers collègues, pour votre soutien, votre compréhension qui nous ont épaulés durant le dernier exercice.

P. Liebe.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre Mischler, 2105 Travers, tél. 038 / 63 22 38

Jura

Au comité SPJ

Le Centre d'information pédagogique

Né en 1951, le Centre d'information pédagogique de la SPJ **fut définitivement porté sur les fonts baptismaux cinq ans plus tard, et son existence dûment légalisée par le comité général. Les années ont passé, et le CIP, malgré des moyens modestes, n'a pas failli à sa tâche. Afin de faire le point sur l'activité de cet organisme, et surtout de prévoir son développement, le comité SPJ, réuni le 27 février à Moutier, a entendu les rapports du directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, siège du CIP, M. Marc-Alain Berberat, et de l'un des responsables, M. Georges Cramatte, maître d'application à l'ENP. Après un long échange de vues, le comité a admis quelques principes de base qui devront permettre une orientation nouvelle du CIP.**

L'article 1 du règlement de fondation dit que « le Centre d'information pédagogique est une institution chargée d'aider le corps enseignant de nos écoles publiques, auxquelles il met à disposition des moyens d'enseignement, des documents, des ouvrages pédagogiques, méthodologiques, etc. Dans son esprit et en raison même de son but, le Centre d'information est corporatif et coopératif ».

Il faut d'abord constater que si le règlement a été appliqué dans son esprit, il ne l'a pas été, pour toutes sortes de raisons, dans sa forme même. Première constatation, alors qu'il stipule expressément que les écoles normales jurassiennes sont chacune le siège d'un Centre d'information, seule celle de Porrentruy l'a été jusqu'à ce jour. Et même celle-ci, parce qu'on avait peut-être vu trop grand en 1956, a dû se limiter dans l'application du règlement. Il n'en reste pas moins que le travail effectué à ce jour est remarquable. En vingt ans, il a été fourni à nos écoles jurassiennes et à de nombreuses écoles romandes des croquis, des fichiers et des diapositives pour un montant total de plus de Fr. 60 000.—. Le catalogue, ainsi que le supplément paru récemment, est le reflet de la riche activité du Centre. On y trouve notamment des séries de diapositives indispensables à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences.

Depuis vingt ans, seuls quatre ou cinq enseignants ont travaillé bénévolement à la marche du Centre. Tous les appels en vue d'augmenter l'effectif de ces collaborateurs sont restés vains. Pour cette raison, et également faute de moyens financiers suffisants, des travaux de collègues, longues et savantes recherches,

attendent d'être diffusés dans nos classes.

Si on lui en donnait les possibilités, le Centre qui, jusqu'à ce jour, s'est spécialisé dans la préparation et la diffusion de certains articles, pourrait aller bien au-delà, par exemple en encourageant les expériences pédagogiques des enseignants, en accentuant ses échanges avec l'extérieur, en organisant des journées d'information, en utilisant mieux les trésors de notre patrimoine historique enfouis dans les musées.

Le comité SPJ a admis les principes suivants :

a) maintien et développement du Centre de l'Ecole normale de Porrentruy ;

b) la SPJ, qui n'a pas les moyens de sa politique, demandera la collaboration financière de l'Etat ;

c) le Centre doit continuer à dépendre de la SPJ, partant du corps enseignant ;

d) il faut profiter du renouveau pédagogique pour découvrir des équipes nouvelles de travail, qui doivent être rétribuées ;

e) les autres écoles normales du Jura devraient être également équipées de centres, mais dans des activités diversifiées ;

f) la synchronisation des tâches des divers centres devrait être confiée à un responsable ;

g) des propositions dans ce sens seront présentées au comité général.

A. Babey.

Le début de l'année scolaire au printemps ?

Sous ce titre, nous avons, dans l'« Educateur » du 1er février, donné la position du comité SPJ sur la requête adressée à la DIP par le Gymnase français de Bienne et l'Ecole cantonale de Porrentruy, requête portant sur le début de l'année scolaire. Le 1er mars, on a pu lire ici, sous le titre : « Une requête bien fondée », la lettre de deux maîtres, au nom du corps enseignant de ces deux écoles.

Nous publions aujourd'hui la réponse du comité SPJ à cette lettre, une réponse qui justifie sa prise de position dans cette affaire.

A l'heure où nous écrivons, la décision de la DIP n'est pas encore connue.

B.

La réponse des corps enseignants de l'Ecole cantonale de Porrentruy et du Gymnase français de Bienne à l'article paru dans l'« Educateur » appelle, de la part du comité central de la SPJ, les remarques et commentaires suivants :

1. Sur le plan législatif, le déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été a été réglé par des compléments aux lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes et par un décret ad hoc du Grand Conseil, le tout daté du 4 décembre 1972. Ces textes prévoient, tous les deux, une réglementation spéciale pour les écoles bilingues de la ville de Bienne. Les décisions prises ultérieurement concernant le gymnase économique et d'autres écoles de cette ville étaient prévues depuis longtemps, connues de tous et conformes aux vœux du législateur. Nous voyons mal comment nous aurions pu nous y opposer. D'ailleurs, si nos renseignements sont exacts, ces décisions ne sont valables que pour une année et nous nous réservons, le cas échéant, de faire connaître notre position à leur égard, en temps opportun.

En revanche, l'option de dernière minute préconisée par les gymnases de Bienne et Porrentruy est absolument illégale. En effet, le décret du 4 décembre 1972 délimite son champ d'application très exactement, en son chapitre 1. En particulier, on peut y lire qu'il s'applique aussi aux gymnases de langue française du canton de Berne. Dans ces conditions, nous ne pouvons que répéter que nous comprendrions mal une unique exception accordée aux gymnases, en dérogation d'un décret et de la loi, sans qu'au préalable le Grand Conseil n'ait eu l'occasion d'en délibérer et, éventuellement, de modifier certaines de ses décisions antérieures. Et ceci d'autant plus que, le précédent constitué, il n'y a aucune raison pour que d'autres écoles ne s'y réfèrent et demandent pour elles-mêmes une mesure identique : les écoles françaises de Bienne par exemple, dont la situation deviendrait encore plus difficile, ou les écoles normales qui revendiquent une prolongation des études et pourraient, par conséquent, faire état d'une argumentation au moins aussi valable que celle des gymnases.

2. L'année longue place pratiquement toutes les écoles dans une situation difficile. Partout, des solutions originales ont dû être trouvées pour résoudre les nombreux problèmes de la période transitoire.

En ce qui concerne les gymnases, la difficulté semble porter sur la durée des études. La DIP envisage, nous dit-on, soit d'étendre cette durée à quatre ans, soit de la réduire à trois ans. Les gymnases, eux, préféreraient une solution intermédiaire impliquant, pour les neuf années à venir, la libération anticipée de la scolarité obligatoire de tous leurs futurs étudiants. Tout en comprenant les soucis des maîtres de gymnase, le comité SPJ doit bien constater, qu'indépendamment de la dérogation déjà évoquée aux dispositions légales que cette dernière proposition exigerait, sa réalisation aurait simplement pour effet de reporter sur les écoles primaires et secondaires tous les inconvénients de la période transitoire. Elle signifierait aussi que, pour pouvoir garantir une préparation équivalente à celle du passé, les écoles obligatoires devraient, dès maintenant, renoncer aux dispositions prises pour l'année longue et prévoir, dans toutes les classes, que l'enseignement des matières du plan d'étude de l'année en cours soit terminé, à l'avenir, le 31 mars. La date du 15 août n'aurait plus pour elles qu'une signification administrative : les élèves changeraient de locaux et de professeurs et poursuivraient, avec d'autres maîtres, le programme entamé le 1er avril.

Nous ne voulons pas nous immiscer dans la controverse portant sur la durée des études gymnasiales sinon pour faire remarquer que, si véritablement quatre ans c'est beaucoup trop long et trois ans beaucoup trop court, l'alternative proposée par la DIP est loin d'épuiser toutes les possibilités légales. L'exemple vaudois d'un « gymnase à deux vitesses » aurait pu servir de modèle. En outre, une comparaison avec la situation actuelle montre qu'une autre solution de compromis pourrait être envisagée, dans le cadre même des gymnases. A Porrentruy, on délivre traditionnellement les certificats de maturité au mois de juin, ce qui porte la durée des études, compte tenu de la rentrée dans la deuxième quinzaine d'avril, à trois années et environ deux mois. D'autre part, la rentrée universitaire n'a lieu qu'au mois d'octobre. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas s'en tenir, au moins pour la période transitoire, à trois années pleines d'études, du 15 août au début juillet, avec, en dernière classe, un complément d'un mois et demi allant du 15 août au 30 septembre ? Cette dernière période pourrait alors servir au déroulement des examens de maturité. Le déficit — un mois environ — ne serait certainement pas tel qu'il ne puisse être totalement compensé par la prolongation de la scolarité obligatoire. Cette solution qui, pratiquement, maintiendrait le statu quo à Porrentruy,

devrait, semble-t-il, aussi pouvoir être appliquée à Bienne.

3. La libération anticipée telle qu'elle est préconisée par les gymnases ne concerne peut-être bien que trois élèves par classe, en moyenne. Elle n'en pose pas moins des problèmes difficiles à résoudre dans les écoles qui leur enverront plus de dix élèves d'une même classe. Dans le sud du Jura et à Bienne, ces libérations s'ajouteraient à toutes celles déjà prévues des élèves qui entreront en apprentissage et devront fréquenter des écoles professionnelles ou commerciales ayant conservé le début de l'année scolaire au printemps. Chaque année, des fermetures de classes pour une période de cinq mois, deviendraient, ici ou là, inévitables et entraîneraient peut-être, pour certains collègues, des conséquences fâcheuses.

4. Si la DIP devait finalement retenir la solution d'une durée d'études de quatre ans, les élèves obtiendraient la maturité à un âge moyen de vingt ans et non de vingt ans et demi comme on le prétend. Un contrôle des dates de naissance de onze élèves admis dans un gymnase pour la prochaine année scolaire nous a montré qu'ils termineront normalement leurs études gymnasiales, le plus jeune à 19 ans et 4 mois, le plus âgé à 20 ans et 5 mois. Sept d'entre eux n'auraient pas 20 ans et les quatre autres 20 ans, 20 ans 1 mois, 20 ans 2 mois et 20 ans 5 mois. En effectuant ces calculs, il ne faut pas oublier que, de fait sinon de droit, presque tous nos élèves ont commencé leur scolarité à six ans révolus le 31 mars.

La seule chose qui aura changé dans neuf ans, c'est que la moyenne d'âge dans nos classes sera inférieure de trois mois à ce qu'elle est aujourd'hui, en raison des nouvelles dispositions légales. Ce faible rajeunissement est-il suffisant pour justifier qu'on veuille renvoyer pratiquement d'une décennie une décision qui deviendra alors inéluctable ?

5. Le comité central de la SPJ a pris note du reproche de manque d'objectivité qu'on lui fait pour avoir « condamné » les propositions des gymnases sans même entendre les requérants. Il tient cependant à relever :

a) L'article incriminé n'a paru que dans un journal corporatif. Il revêtait le caractère de simple information à l'intention des membres de la société.

b) Bien que représentant l'ensemble du corps enseignant jurassien, tout entier concerné par ce problème, le comité SPJ n'a pas été informé de la requête des gymnases. Il n'en a pris connaissance fortuitement qu'en janvier dernier, à un moment où, une décision imminente de la DIP étant annoncée, il devait réagir rapidement.

c) Après avoir lu les arguments que les gymnases lui ont fournis, il constate qu'ils ne comprennent aucun élément nouveau ou qui n'aurait pas été prévisible lors de l'établissement des textes légaux concernant le passage du début de l'année scolaire du printemps à la fin de l'été.

Le comité SPJ.

Inauguration du Centre de perfectionnement

Institué par décret du Grand Conseil le 16 septembre 1970, le Centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien a été inauguré le 26 février à Moutier. On notait à cette manifestation la présence de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique, qui salua notamment MM. Charles Hirschi, président de la Commission du Centre, Pierre Jelmi, président de la SPJ, Willy Jeanneret, directeur du Centre et Albert Steullet, maire de Moutier.

Le Centre, installé dans l'immeuble N° 16 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, comprend deux secteurs complémentaires, le secteur administratif et le secteur ouvert aux membres du corps enseignant.

Le premier est équipé d'un secrétariat et de trois bureaux permettant d'accueillir des collaborateurs directs : M. Henri Girod, inspecteur responsable du perfectionnement dans le domaine de l'éducation physique et M. Mario Ferrario, directeur du Centre d'information mathématique et assumant la responsabilité du perfectionnement dans le domaine de la mathématique. Un laboratoire-atelier de mécanigraphie complète ce secteur.

Le second secteur est ouvert aux membres du corps enseignant de tous les niveaux, aux commissions constituées, aux réunions diverses. Il comprend une salle de cours équipée de 45 places, une bibliothèque-salle de documentation de 15 places.

Plusieurs artistes jurassiens ont prêté ou fait don au Centre d'une ou plusieurs de leurs œuvres. Ce sont Laurent Boillat, Delémont ; Gérard Bregnard, Courcelon ; Jean-François Comment, Porrentruy ; Antonio Erba, Grandval ; Coghuf, Muriaux ; Noël Jeanbourquin, Tramelan ; Joseph Kaiser, Bienne ; Pierre Nicolet, Tramelan.

Dans son exposé, M. Jeanneret a parlé des objectifs principaux du Centre et du perfectionnement, qui comprend la formation individuelle, le recyclage, la formation continue et la formation d'animateurs.

La **formation individuelle** permet le choix du moment du perfectionnement, l'approche de matières nouvelles, l'assimilation en profondeur de connaissances exigeant des efforts d'analyse et de synthèse.

Le **recyclage** est une formation découlant de plans et de moyens d'enseignement, de matières et de méthodes.

La **formation continue** est un complément et un approfondissement de la formation de base, une spécialisation dans le degré d'enseignement correspondant et un élargissement dans les domaines scolaires, parascolaires et culturels.

La **formation d'animateurs** est la préoccupation essentielle de toute action éducative. Dans le domaine du perfectionnement, il est souhaitable que le pluralisme des organismes de perfectionnement permette et nécessite même une réflexion constante, offre un choix de cours tout en veillant à une collaboration et une coordination étroites. Une importance primordiale est donnée à la collaboration avec les autres cantons, les universités, les écoles, les autorités scolaires et autres institutions. Car il ne suffit pas d'organiser des cours, il faut faire émerger des besoins. C'est dans cette intention qu'il est souhaité que les enseignants, les associations et les institutions concernés transmettent au Centre leurs propositions, leurs vœux et leurs suggestions afin de faire jaillir les besoins réels du corps enseignant. Il s'agit d'un travail de longue haleine car certains enseignants ne se sentent pas naturellement concernés par le perfectionnement. Ils ne sont pas motivés ou ont même tendance à rejeter une action de perfectionnement si celle-ci amène un changement qui exige un effort réel d'adaptation à une situation nouvelle.

Si le perfectionnement est le meilleur moyen de dominer les changements et de favoriser l'innovation et l'invention, il faut se rappeler que l'école est une institution complexe qu'on ne saurait lancer dans une direction même bien choisie, sans s'assurer que les changements qu'on lui imprime peuvent être dominés et sont dans l'intérêt exclusif de l'enfant et de l'adolescent, qui exigent un respect infini.

Les objectifs se doivent de rester sou-

ples et adaptables aux réalités changeantes du moment. Il s'agit peut-être d'une nouvelle manière de penser qu'il faut inculquer aux générations montantes. La voie la plus logique est de convaincre de la nécessité du perfectionnement du corps enseignant qui pourra rendre naturelle cette notion à l'enfant.

La direction du Centre souhaite que l'enseignant y trouve des possibilités de recyclage et de formation continue pour tous les niveaux, le contact et la communication avec les collègues, et enfin une motivation intérieure qui lui permette d'exercer une véritable vocation éducative.

On peut déjà se convaincre de l'utilité du Centre si l'on sait que 4200 inscriptions ont été envoyées pour les cours 1974, ce qui signifie que chaque enseignant jurassien s'est inscrit en moyenne à trois cours. *B.*

1750 - 1971 : les révolutions industrielles

Lorsqu'elle s'est mise au travail, il y a maintenant six ans, la « Sous-commission d'histoire » a défini sa position à l'égard de l'enseignement de l'histoire et elle affirmait notamment :

« Dans sa perspective générale, le présent travail (le mémento) se veut donc, « en rétablissant les faits de culture et de science dans la plénitude de leur réalité » (René Maheu), comme une retouche corrective de la vision habituelle du passé humain braquée sur les faits politico-militaires. »

« Il s'agit donc plus de faire comprendre l'histoire que de la faire apprendre. » (Introduction au mémento.)

Depuis, tous les travaux qu'elle a entrepris l'ont été dans cette perspective.

Aujourd'hui, elle soumet aux enseignants ses réflexions sur « Les révolutions industrielles : Economie et société, 1750-1971 », Ed. Librairie de l'Etat, Berne.

De quoi s'agit-il ? Tout d'abord, six pages d'étude, dans lesquelles sont éclaircies les notions telles que première révolution industrielle, syndicalisme, capitalisme, socialisme, société de consommation, mass media, sous-développement...

Suivent quelque deux cents pages de documentation qui proposent, illustrant par le texte et par l'image, les données théoriques du début. C'est ainsi qu'en feuilletant cette documentation on trouvera des planches sur la machine de Watt, des textes de MacLuhan sur les media, des pyramides des âges, des courbes de mortalité et de natalité, des témoignages sur les pays en voie de développement,... tout un éventail de propositions en vue d'une histoire intreprétative, et non plus descriptive.

A quoi sert cette abondante documentation ? Elle doit, ou devrait, être avant tout un outil de travail pour le maître, lui évitant une longue recherche de documents. La présentation sous forme de fiches incite à favoriser la recherche individuelle des élèves et des groupes. La diversité des illustrations présentées permettra un choix, celui qui correspondra le mieux à la conception de l'événement ou de la mutation étudiée, et ne devrait altérer aucune personnalité.

Ce deuxième travail de la sous-commission d'histoire est de fournir des références et des documents de première main. Chaque maître d'histoire pourra y trouver ce qui permet d'étayer une leçon.

Notre souhait : que le maître d'histoire se rappelle que cette étude a été faite, et qu'elle est là pour lui rendre service.

Sous-commission d'histoire.

Education sexuelle

Le comité SPJ a désigné ses trois représentants dans le groupe de réflexion sur l'éducation sexuelle à l'école. Ce sont les collègues Maryvonne Chenal, institutrice à Courfaivre, Jean-Pierre Brunod, instituteur au Bémont et Pierre Girardin, maître secondaire à Delémont.

Le groupe de réflexion, qui comprend trois autres membres désignés par la DIP, est présidé par M. Charles Hirschi, inspecteur scolaire. Ce dernier est le représentant jurassien au sein de la commission cantonale d'éducation sexuelle.

B.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

Notre « Faisceau » mutualiste serait-il menacé ?

Qu'on se rassure d'emblée, le titre de cette relation n'a pas la prétention de jeter un cri d'alarme au sujet de la survie de notre revue corporative. Il n'en est pas moins vrai que depuis l'apparition de l'« Educateur » dans nos foyers d'enseignants, la question se pose du maintien des deux organes professionnels. Nous avions pourtant relevé en 1972 dans les colonnes de l'hebdomadaire romand, le rôle irremplaçable, à notre avis, du périodique que ses clairvoyants fondateurs ont si justement dénommé le « Faisceau ».

Nos générations actuelles comprendraient-elles moins que leurs aînées l'importance et la nécessité de ce précieux trait d'union dont on sait assez, ou pas assez, qu'il a mené à chef tant de réalisations et d'améliorations sur le plan des salaires et des conditions de travail ? Au risque de nous répéter, il nous paraît équitable de penser et de regretter une fois de plus que l'affiliation du corps enseignant fribourgeois à la SPR n'ait été accompagnée d'une judicieuse répartition des ressources entre l'Association cantonale et la SPF qui lui est intimement liée sous plusieurs aspects. Et pourtant ce problème est en bonne voie d'être réglé grâce à des signes manifestes de bonne volonté.

En tout état de cause, il faut savoir gré au comité cantonal et à son rédacteur délégué de situer carrément l'existence du « Faisceau ». Cette préoccupation découle directement et avant tout de l'inégalité financière à laquelle il est fait allusion plus haut. Les tractations menées actuellement entre l'Association et la SPF, quoique la question ne soit pas aisée à résoudre, semblent augurer d'une solution satisfaisante.

Il ne paraît pas, à priori, qu'il y ait entre le « Faisceau » et l'« Educateur » une dualité d'intérêt et d'accueil qui soit de nature à nuire à l'un ou à l'autre. Le corps enseignant des bords de la Sarine et de la Broye n'est certes pas le seul à posséder un double organe professionnel dont l'un le relie à la grande famille romande, l'autre qui soit le porte-parole authentique des problèmes spécifiquement fribourgeois, et qui ne concerne que les abonnés du canton. Les lecteurs du « Faisceau » auront certes pris connaissance avec un vif intérêt de l'appel qui leur est adressé et qui a trait à leur...

Opinion au sujet du « Faisceau »

La consultation en question se veut désireuse de « connaître objectivement l'opinion des membres au sujet de notre revue corporative. » A cet effet, ils sont invités expressément à envisager sans retard quelques réflexions et questions auxquelles ils sont conviés de répondre nombreux selon les 5 schémas suivants :

1. **Le « Faisceau » tel qu'il existe,** avec les avantages et les inconvénients signalés par le questionnaire ;
2. Dans l'éventualité de la suppression du « Faisceau », **l'information de la partie francophone** serait confiée à l'« Educateur » uniquement. A part les avantages dont l'un entraînerait la suppression d'un rédacteur, le plus manifeste des inconvénients serait l'absence, sur le plan fribourgeois, d'un trait d'union avec leurs collègues d'allégeance alémanique ;
3. Au « Faisceau », on substituerait **un bulletin d'information périodique** avec tirage en deux langues, selon le procédé offset. Le coût meilleur marché de cette formule dont le seul intérêt offrirait une information rapide susciterait-elle des adhésions nombreuses ? Décidément, l'attachement à une revue, plutôt qu'à une autre, serait-il finalement qu'une affaire de petits sous ?
4. **Publication du « Faisceau » réduite à 3 numéros par an.** Cette formule sourirait-elle à son auteur plus que les autres ? Cette possibilité réunirait les avantages de la première proposition, mais elle impliquerait nécessairement une information bien tardive pour les membres, donc dénuée d'intérêt malheureusement. Selon son auteur, ce désavantage pourrait être compensé par l'« Educateur », pour la partie francophone. La succession de l'actuel chroniqueur fribourgeois de l'hebdomadaire ne devrait-elle pas provoquer de vacance préjudiciable à la SPF.
5. **Suppression pure et simple du « Faisceau »,** l'information des membres se faisant par le canal des assemblées seulement.

Ainsi que le souhaite cette large consultation, formulons le vœu que les réponses soient nombreuses, mûrement pesées, fondamentalement motivées. En attendant, bonne route à notre fidèle « Faisceau » ! Et que sa survie, si l'on nous permet de l'exprimer, soit notre souhait le plus cher.

Le subventionnement dans la construction des écoles SECONDAIRES

Par décret du 8 février 1974, le législatif cantonal vient d'adopter le programme de construction et d'agrandissement des écoles secondaires pour les années 1973 à 1976. Il ouvre à cet effet un crédit d'engagement de 46,3 millions, dont les crédits partiels de paiement seront portés aux budgets des années 74 à 76. Les dépenses de subventionnement seront amorties par des annuités de 3 millions. Programme ambitieux peut-être à première vue mais qui n'en constitue pas moins une nécessité, ce que personne ne conteste.

L'année 1973 fut une année faste pour le secteur secondaire inférieur qui s'est vu doté des 3 écoles neuves de Bulle, Romont et Châtel-St-Denis, et tout récemment celle de Morat. Le programme adopté a inscrit d'autre part à son calendrier les futures constructions de Marly, de Villars-sur-Glâne et probablement plus tard celle de Belfaux. A propos de ces magnifiques réalisations, il est équitable de préciser que, dans ce domaine, le canton de Fribourg n'accuse pas de retard particulier, sinon que, comme ailleurs, la démocratisation des études, l'introduction des bourses d'études et l'explosion démographique de ces douze dernières années ont posé de redoutables problèmes aux autorités tant cantonales que communales. Alors que vers 1960, l'école secondaire se cantonnait avant tout dans la capitale et les chefs-lieux, on a dû avoir recours à la décentralisation. En effet, tenant compte des distances et des zones géographiques, plusieurs établissements secondaires ont été créés pour une double raison : alléger les effectifs pléthoriques des chefs-lieux et absorber les phalanges toujours plus nombreuses qui se présentaient à l'examen de passage.

L'arrondissement scolaire de la Broye, après la Singine et le lac, présente actuellement la solution la plus rationnelle de cette régionalisation du secondaire puisqu'on y a ouvert les écoles de Domdidier, Cousset et Cugy, sans compter l'extension réjouissante et bien conçue de l'établissement d'Estavayer-le Lac.

D'autres projets ont été adoptés récemment pour l'une ou l'autre région dont l'entité géographique justifie la création d'une école secondaire. Il est toutefois loisible de penser que, dans l'état actuel des finances cantonales, l'on ne saurait sans discernement et sans une rigoureuse justification financière mettre à exécution dans un même laps de temps, soit les projets reconnus urgents, ainsi que quelques autres mis à l'étude pour une période dite de moyenne échéance. C'est assez souligner que la réalisation des projets définitifs et de ceux en cours d'étude doit être conçue et étalée avec prudence de façon à ne pas aggraver ou compromettre les budgets cantonaux et communaux. Serait-ce là l'une des rançons de la haute conjoncture qu'a connue notre économie ?

A. Carrel.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (01) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel/SG**

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

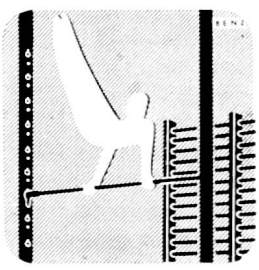

Prophylaxie et soins dentaires

Le service dentaire scolaire est une branche du service sanitaire cantonal.

Il poursuit les buts suivants :

— amélioration de l'hygiène dentaire ;
— lutte contre les caries et les malformations.

Il englobe tous les enfants en âge de scolarité obligatoire.

Mesures

Le service dentaire comprend deux sortes de mesures :

1. les mesures de préventions ;
2. les soins dentaires.

Les premières sont du domaine de l'Etat et comprennent :

— des renseignements aux parents et aux élèves sur les principes d'une alimentation saine et d'une hygiène dentaire correcte ;
— le contrôle annuel de la denture.

Les secondes incombent aux parents et comprennent :

— tous les traitements conservateurs ;
— les extractions et petites interventions chirurgicales ;
— le détartrage des dents et les traitements de la gencive ;
— la rectification de la denture.

Organisation

Le service dentaire dépend à la fois des départements de l'Instruction et de la Santé publiques.

Les communes ou groupes de communes satisfont aux exigences légales par l'installation régionale ou communale de cliniques dentaires fixes ou ambulantes ou par des contrats avec des médecins-dentistes privés.

Les obligations communales ont été déléguées, dans la majorité des cas, à l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse. Cette association a commencé son activité en septembre 1968, après réorganisation sur le plan cantonal des services dentaires scolaires.

Financement

L'Etat prend en charge tous les frais engendrés par les mesures de prévention. Les parents supportent la part de frais non couverte par les subsides cantonaux et communaux.

L'Etat verse les subsides suivants pour la création et l'exploitation de cliniques dentaires de même que pour les soins assurés, sur la base de contrats, par les médecins-dentistes privés :

1. 30 % des dépenses pour la création des cliniques ;
2. de 20 à 50 % des dépenses totales pour leur exploitation ;
3. 30 % des dépenses de traitements orthodontiques.

Les communes doivent assurer une prise en charge minimale de 30 % de tous les frais.

Diminution du coût

Durant les quatre premières années d'activité de l'Association pour les soins dentaires (1969-1972), les sommes totales consacrées par l'Etat en matière de soins courants ont diminué alors même que le nombre d'enfants touchés a presque triplé.

En ce qui concerne les soins orthodontiques, le total des dépenses est en relation avec le nombre d'enfants traités.

Par comparaison entre classes d'âge, il est à relever que les enfants entre 7 et 10 ans exigent une somme double de ceux entre 11 et 14 ans, ces derniers ayant déjà bénéficié de traitements dans le cadre de l'école.

Prophylaxie

Les enseignants collaborent activement par l'enseignement donné à l'école à la prévention de ce fléau général qu'est la carie dentaire.

A intervalles réguliers, une personne spécialisée en prophylaxie prend en charge les classes pour une information sur l'hygiène buccale et dentaire et pour des entraînements collectifs au nettoyage journalier de la dentition. A chaque visite, une matière-médicament est fournie aux élèves, dans les exercices de lavage, pour un durcissement de l'émail des dents.

Certaines localités organisent la vente de pommes pour les récréations du matin et de l'après-midi. Cette mesure diminue pour une bonne part la consommation de sucrerie durant le temps d'école.

Carie en baisse

L'action générale intensifiée en Valais dès 1968 pour assurer une meilleure santé des dents des enfants en âge de scolarité obligatoire a déjà porté ses fruits. « Le point culminant de la carie dentaire a été atteint. Grâce aux contrôles, aux traitements systématiques et à une prophylaxie efficace, la courbe de la carie qui montait désespérément durant des décennies s'est enfin dirigée vers le bas » peut-on lire dans le rapport de l'association valaisanne.

L'éducation de l'intéressé demeure toutefois le travail principal et du service sanitaire et de l'école. *VD.*

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais.

Possibilité d'échange ou location.

E.-B. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Université 9, tél. 22 82 51.
Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

A NEUCHATEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

En Suisse romande, au cinéma

Fait significatif ou simple coïncidence, je ne me hasarderai pas à conclure ; mais point n'est besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que le cinéma — comme la mode — évolue par cycle. Je citais récemment certains films traitant des rapports père-fils (Le Pélican, l'Horloger de St-Paul, qui sortiront prochainement en Suisse) ; on en annonce de plus subtils sinon plus raffinés, sur les relations mère-fille (par ex. Dorothea, que je n'ai pas encore vu). Il restera donc encore 2 volets pour compléter la série : père-fille et mère-fils. Pour ce dernier, j'attends avec curiosité le réalisateur qui fera mieux que « Le Souffle au Cœur », parfait en son genre (exception faite de la conclusion qui n'était que vile concession commerciale à une moralité de mauvais goût ; mais quoi, il faut bien vivre).

Voilà qui nous ramène à l'autre thème qui semble inspirer les metteurs en scène : la France des années sombres, de l'exode, de la débâcle et de la collusion ; les années longues de l'occupation, enfin celles de la Résistance et de la Libération. Compromission et héroïsme, peur et courage forment un chapelet dont les grains ont parfois la même trompeuse apparence. On peut s'y perdre, tout au moins s'y méprendre.

Procédons chronologiquement ; première étape en 1940.

Le Train

de P. Granier-Deferre, d'après un roman de G. Simenon.

L'invasion allemande ? Jean-Louis Trintignant en petit commerçant myope n'a pas trop l'air d'y croire. Il écoute avec scepticisme les nouvelles diffusées par la radio ; mais le doute se fait anxiété quand des colonnes de civils fuyant les régions du Nord envahissent, puis obstruent, les routes et les gares.

Granier-Deferre intercale judicieusement dans son film, des documents (hélas, réels) tirés d'archives. Réalité et fiction s'entremêlent à tel point qu'on les confondrait s'il n'y avait la différence de pellicule : noir-blanc pour la réalité, couleur pour la fiction.

La panique croissante, l'angoisse, pousseront Marroyeur, et sa femme qui attend un enfant, à fuir vers un ailleurs hypothétique. Ils seront séparés durant le voyage.

La vie du « train », le titre le dit bien, occupe la majeure partie du film. Elle saute, cette vie, sans transition, du dramatique au burlesque, du tragique au comique. On trouve de tout dans ces convois étranges : vieille cocotte, déserteur mariol (de l'italien « marido », félon. Grand Larousse), mère célibataire (on disait fille-mère à cette époque), vieux combattant « Verdun », gens sans importance, que le hasard, la guerre, jettent pêle-mêle dans un wagon de marchandises, à côté d'une juive allemande, belle et distante, terrorisée à l'idée de tomber entre les griffes des Allemands. La hantise de l'étoile jaune.

Peu de dialogues dans ce film ; les images sont suffisamment parlantes. Jean-Louis Trintignant et Romy Schneider sont deux algues que la vague a poussées un instant dans le même coquillage et qu'une autre vague séparera. Entre-temps, entre ces deux êtres, dans le désordre de mai-juin 40, tandis que la nature, imperturbable, s'en fout et joue ses plus beaux airs d'été, quelque chose aura passé. Ephémère rencontre ? L'intensité a-t-elle besoin de durée ?

Le film est émouvant, n'ayons pas peur des mots, parce que le roman de Simenon est d'une grande sensibilité, parce que la caméra de Granier-Deferre n'est pas grandiloquente, ni simpliste, mais maniée avec humanité et doigté. Enfin, J.-L. Trintignant et Romy Schneider, dont on peut à peine dire qu'ils «jouent», vivent leurs personnages. Savoir se taire comme ils le font, accepter de s'enlaidir autant que Trintignant avec ces affreux lorgnons de pharmacien, impliquent des talents de comédiens certains. Film à voir, bien sûr.

Sautons quelques années noires ; c'est bientôt la fin et pourtant les derniers sursauts de l'occupation ne seront pas les moins meurtriers, les moins odieux, tant s'en faut.

Lacombe Lucien

de Louis Malle

L'été, encore, celui de 1944. Sur une route caillouteuse du sud-ouest, brinquebale un vieux vélo; l'usager: LACOMBE Lucien, 18 ans, fils de paysan, garçon de salle dans un hospice de vieillards. Assez obtus, pas foncièrement méchant, pas très doué non plus. Jusquelà, juin 1944, la guerre n'a eu de répercussion pratique sur la famille de Lucien, que celle de retenir le père prisonnier en Allemagne. Le garçon ne s'intéresse pas à grand-chose, sinon à piéger de petits animaux, tirer des moineaux à la fronde (une lueur de cruauté passe alors dans son œil), chasser des lapins de garenne pour la seule satisfaction brutale de tuer ; qui sait, de prouver sa force ou d'assouvir cet instinct de chasseur qui, dit-on, habite chaque homme.

Le hasard mettra Lucien à la solde des occupants et de leurs servants français, ceux que l'on nommait alors « les collaborateurs ». Un cheveu, un hasard différent et Lucien se serait retrouvé de l'autre côté de la barrière. Pas question ici de choix politique ou patriotique.

Eberlué d'abord, ébloui ensuite et bientôt arrogant, il prendra peu à peu goût à la puissance, à la force du pouvoir, au respect (à la peur) qu'inspirent une arme, la menace ou la torture ; il découvrira l'argent et ses fascinations ; il en jouera et en jouira.

Pour ce film, Louis Malle a été décrié par les deux extrêmes de l'éventail politique : quand la gauche crie au scandale, la droite invoque le crime de lèsepatrie. Laissons-les en débattre. Bien que nous n'ayons pas eu à nous poser les mêmes cas de conscience (hasard, chance...) que nos voisins français (et dans ce domaine nous aurions peut-être eu pas mal de surprises) n'entrons pas dans la controverse et contentons-nous de constater combien mince parfois, est la ligne qui sépare un salaud d'un héros...

Dans quelques années, quand, peut-être, les événements pourront être vus sinon froidement, du moins avec un certain recul, on reconnaîtra à Louis Malle ce mérite et ce courage d'avoir su présenter les petits côtés et les bas côtés d'une époque à la fois héroïque et tragique, sordide et mesquine, d'avoir tout simplement su dire en images (ce qu'il faudra aussi retenir pour les manuels d'histoire, mais ça, c'est une autre histoire...) que dans l'humain il faut craindre le meilleur et le pire.

Les acteurs sont tous inconnus et pour cette raison probablement, d'autant plus vraisemblables. Aurore Clément, jeune

juive fine et cultivée, Pierre Blaise, primaire, rustaud et brutal, confondront leurs 18 ans dans la chambre même qui sert d'antre de torture. Ce détail, et quelques autres, étaient-ils bien indispensables pour l'authenticité de l'histoire ? On ne saurait l'affirmer, la réalité est si souvent déroutante.

Un petit rien, quelques secondes d'image, m'ont frappée : Lucien ne rit qu'une fois, lorsque, redevenu adolescent, il joue avec une fille de son âge dans une grange abandonnée.

Lacombe Lucien paiera son tribut à la France, après avoir connu la puissance, l'amour, sinon la gloire.

* * *

Claude Goretta : Vous suivez ?

Marlène Jobert : Le Passager de la Pluie, etc. ?

On parle d'association entre ces deux personnages pour co-produire un film. Nul doute que de cette cuisine étonnante sortira un plat inédit. Vivement qu'on en sache davantage !

L'ombre d'une chance

de et avec Jean-Pierre Mocky

Le père a des allures de jeune loup, le fils est presque déjà rassis, le réalisateur-acteur a de grandes prétentions ! J.-P. Mocky sacrifie à la dernière mode du cinéma français : traiter les « problèmes » de relations père-fils.

Paternel dans le vent, il s'évertue — encore que ce mot sonne ici bizarrement — à capter les télescopages, interactions et coups de boomerang qui se produisent quand père et fils affichent des goûts assez proches — bien que quelconques — en matière de gent féminine : de charmantes cover-girls pour magazines « Lui » ou « Play-boy », longues cuisses, longs cheveux, et têtes légères à porter. Original donc, autant que faire se peut dans le genre publicité pour sous-vêtements, ou « mon mari me préfère quand j'utilise le dentifrice machin »...

Les deux hommes n'ont qu'une très petite génération de différence (14 ans : c'est peu tout de même, et assez peu vraisemblable sous nos latitudes, même si la vigueur n'attend pas le nombre des années) ; d'où peut-être toutes les complications qui surgissent quand les deux couples sont amenés à vivre et à copuler sous le même toit, dans un décor qui est d'ailleurs le seul point intéressant de ce film : farfelu, complètement foldingue, kitch et sophistiqué : une petite merveille du genre. Compliments au décorateur, lui, au moins, a réussi son boulot.

Pour le reste, on flotte constamment entre plusieurs eaux de mauvais goût : analyse pseudo-psychologique pour prisunic (et encore, au rabais), comique raté (pas si facile de faire rire) et pour la chute, grande pataugée dans le pathos. Mais le plus gênant à mon sens, c'est ce curieux et désagréable sentiment de réminiscence qui titille le spectateur au fur et à mesure que le film avance, un arrière-goût de déjà vu ; tiens, là une scène qui sent « La grande bouffe » quoique devenue pique-nique en cuisine, là un peu de « Pierrot le Fou », ailleurs c'est « Comment réussir en amour ».

Quant à la qualité de jeu des acteurs, rien n'a en dire, elle est pratiquement nulle. C'est à qui aura le moins de conviction.

Et dire que certains réalisateurs, pleins de talent, d'espoir et de dettes attendent vainement « la chance » qui les fera sortir de l'ombre (voir le nombre de films présentés récemment à Soleure et dont pratiquement aucun — sauf exception — ne sera vu par le grand public, faute de pouvoir s'intégrer au business-system du cinéma, qui n'a rien de commun avec l'art cinématographique, évidemment. C'est pas juste, comme dirait Calimero !

Lucky Man

de Lindsay Anderson.

(Le meilleur des mondes possibles.)

L'œil limpide, l'ambition en bandoulière, Michael part à la conquête de la vie, de la réussite. Moderne Candide, il en verra de toutes les couleurs, gardera malgré tout un certain optimisme. Ces tribulations sont entrecoupées de la musique pop d'Alan Price, très réussie.

Lindsay Anderson fait une description acerbe et pleine de verve, du monde, de la jungle actuelle. J'aime sa façon parfois heurtée de transporter le spectateur d'une scène à l'autre par des transitions brutales. Foin de fondus-enchaînés ! 2 heures 40 de spectacle ? Et c'est déjà fini, dommage. On suivrait cette caméra habile, bien maniée, encore longtemps.

Faites-en l'expérience, vous ne le regretterez pas. Certains y retournent plusieurs fois, c'est tout dire.

La Crécelle.

Service de placements SPR

— Classe argovienne, 14 ans (Bezirkschule), désire entrer en contact par correspondance avec classe romande. Par la suite, échanges individuels lors des vacances, ou échange de classe.

Faire offres au soussigné, qui transmettra.

— **Classe terminale en allemand :** deux excellentes familles soleuroises (campagne) engageraient jeunes filles romandes (15 ans) désireuses de suivre l'école en allemand. Légère aide au ménage et garde d'enfants entre les classes.

— Famille de Vienne (Autriche). 2 jeunes enfants, cherche jeune fille « au pair ». Autres possibilités intéressantes à Herisau, à Zurich, à Milan, en Angleterre et en Allemagne (pour 6 mois ou un an, pas pour les vacances !).

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Assurances

Volonté bien exprimée

Dans tous les contrats d'assurance, sur la vie ou en cas d'accidents, qui garantissent le versement d'un capital-décès, l'assuré doit désigner les ayants droit. Il le fera par une disposition contractuelle dite « **clause bénéficiaire** ».

Ces bénéficiaires seront

— soit des personnes **déterminables** par leur lien de parenté avec le preneur d'assurance (épouse, enfants, etc.),

— soit des personnes **déterminées,** c'est-à-dire citées nominativement et avec toutes les précisions utiles pour une rapide identification.

Au moment de la souscription du contrat, il est généralement facile de donner ces indications, mais il faut les rédiger de façon claire et précise, en tenant compte des modifications prévisibles.

Examinons quelques cas impliquant une rectification des dispositions initiales.

1. Changement de situation familiale :

a) **prévisible :** un jeune homme, célibataire, désigne comme ayants droit ses père et mère, à défaut ses frères et sœurs.

Quelques années plus tard, il se marie. S'il décède avant d'avoir modifié la clause bénéficiaire, sa femme et ses enfants seront lésés.

b) **imprévisible :** un père de famille désigne comme bénéficiaire son épouse, à défaut ses enfants. Par la suite, sa femme quitte le domicile conjugal. Si le preneur d'assurance meurt avant d'avoir modifié la clause bénéficiaire, sa femme, tout en étant séparée de son mari, touchera le capital assuré, au détriment des enfants.

2. **Erreur de rédaction :**

Un commerçant souscrit une assurance temporaire au décès pour couvrir le remboursement d'un emprunt bancaire. Il désigne cette banque comme bénéficiaire, croyant par là conférer à son prêteur un droit de gage sur la prétention d'assurance.

Or, à moins d'une renonciation écrite figurant dans la police, le preneur d'assurance a le droit de modifier en tout temps la clause bénéficiaire ; il pourrait même la changer à l'insu du prêteur. En outre, une telle désignation n'est pas heureuse non plus pour les proches de l'assuré : si le débiteur amortit régulièrement sa dette, la banque doit recevoir une somme égale au solde de sa créance, sans plus. Il est normal que l'excédent aille alors aux proches de l'assuré.

Pour éviter ces difficultés, il suffit de conférer au créancier un droit de gage sur la prétention d'assurance ; ce droit de gage paralyse la clause bénéficiaire — dont par ailleurs la rédaction peut être tout à fait normale — aussi longtemps que la créance existe, et jusqu'à concurrence du montant de cette créance. Si le décès survient à un moment où la dette est partiellement remboursée, la banque n'exerce son droit de gage que pour récupérer le solde de sa créance. La mise en gage d'une prétention d'assurance sur la vie suppose l'existence d'un contrat de gage écrit, la remise de la police au créancier gagiste et un avis écrit à l'assureur.

Pour que votre volonté soit respectée

Cet exemple montre combien il est important de rédiger la clause bénéficiaire avec une grande attention. Votre agent d'assurance, spécialiste en la matière, vous aidera volontiers.

Et voici une seconde recommandation : vérifiez la teneur de votre contrat (garanties et clause bénéficiaire), non seulement après un événement important, mais périodiquement.

De cette façon, quoi qu'il arrive, vos dernières volontés seront respectées.

Dans un prochain article, nous parlerons des privilèges accordés à certains bénéficiaires d'assurance de personnes.

Méthode Klara Wolf

Groupe romand du corps enseignant

Cours français dirigé par Mme Klara Wolf, au Mont-Pélerin-sur-Vevey, Hôtel du Parc, du 5 mai au 11 mai 1974

Par un travail spécifique, les participants se familiarisent avec des exercices indispensables au maintien de leur santé.

L'entraînement assure une rééducation fonctionnelle, en stimulant la circulation sanguine, en régularisant le métabolisme cellulaire et en rétablissant l'équilibre des systèmes glandulaires et nerveux, sans pour autant négliger le système musculaire, dernier bénéficiaire d'un processus physiologique amenant progressivement une régénération de tout l'organisme.

En complément et pour parfaire la « remise en forme », des **compresses chaudes** et **massage** de la région dorsale sont recommandés.

Prix :

Cours de gymnastique respiratoire, 2 leçons par jour : Fr. 80.—.

Compresses et massages, par séance (30 minutes) : Fr. 25.—.

Diagnostic individuel relatif à sa respiration avec série d'exercices appropriés, par séance (30 minutes) : Fr. 30.—.

Prix de pension : à partir de Fr. 42.—, suivant confort, service et taxes inclus.

Inscriptions : pour le **cours,** le jour de l'arrivée. Pour la réservation de la **chambre,** dès que possible et directement à l'Hôtel du PARC, 1801 Mont-Pèlerin, tél. (021) 51 23 22.

Début du cours : le jour de l'arrivée, à 20.00 h. (tenue de gymnastique).

Fin du cours : le dernier jour, après le petit déjeuner ou le repas de midi.

Equipement : training, collants ou pantalons longs et chauds. Pantoufles légères, tapis-mousse ou couverture pour les exercices au sol.

Nourriture : au choix, alimentation végétarienne ou mixte.

Itinéraire : de Vevey au Mt-Pèlerin : autobus et funiculaire.

Direction : Mme Klara Wolf - Maja Wolf - Atemschule, 5200 Brugg, tél. (056) 41 22 96. Auteur du livre : « INTEGRALE ATEMSCHULUNG ».

Renseignements éventuels : M. Max Diacon, 2003 Serrières-Neuchâtel. Tél. (038) 25 29 40.

Cours allemands

Entraînement pour amateurs et formation de moniteurs : à **Aeschi s/Spiez,** du 15 au 21 avril et du 21 avril au 27 avril, à **St-Moritz,** du 15 au 22 juin, à Karlsruhe, à Mannheim et à Frankfurt.

Veuillez demander les prospectus spéciaux !

Licencié en droit et sciences économiques de formation anglaise, titulaire d'un diplôme de l'Institut des valeurs mobilières au Canada, préparant un doctorat en économie politique à l'Université de Lausanne, **cherche pour tout de suite**

emploi

comme enseignant d'économie et de langue anglaise avec un pensum de 18 heures par semaine.

N. Girgis, Witewiesenstr. 2, 8180 Bülach.

PELLICULE ADHÉSIVE
HAWE®
SELBSTKLEBEFOLIEN
P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

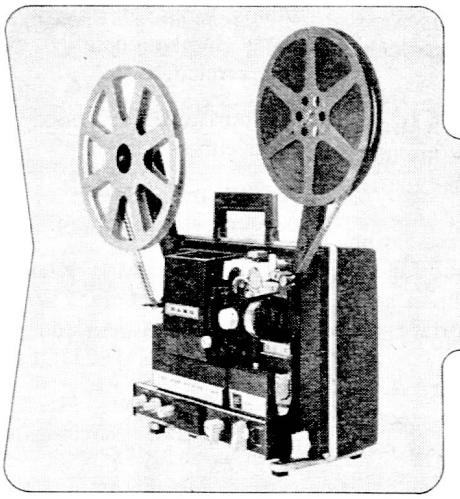

ELMO-FILMATIC 16-S

AUDIOVISUEL

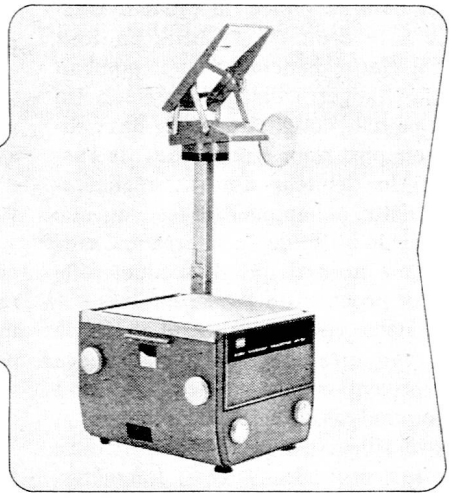

ELMO HP-300

ELMO

Projecteur ciné 16 mm pour films muets, sonores optiques et magnétiques
Mise en place du film automatique (passage visible et accessible d'où sécurité parfaite)
Mise en place et retrait manuels du film possible
Projection en marche avant, arrière et à l'arrêt
Projection au ralenti (6 images à la seconde)
Haute luminosité par lampe halogène 24 V/250 W
Marche silencieuse
Double haut-parleur dans le couvercle
Service de qualité dans toute la Suisse

Rétroprojecteur de conception moderne
Haute luminosité par lampe halogène 650 W

Lampe de réserve incorporée permettant un changement instantané
Objectif à 3 lentilles pour une netteté marginale parfaite
Ventilation silencieuse et efficace
Dispositif anti-éblouissant pour l'opérateur
Rétroviseur pour contrôle sur l'écran
Thermostat incorporé
Appareil pliable permettant un transport aisé

Y compris housse et dispositif d'avancement avec rouleau transparent

Représentation générale pour la Suisse

ERNO

ERNO PHOTO AG,
Restelbergstr. 49, 8044 Zürich

je/nous désire(ons) *

- ☐ Documentation technique Elmo-Filmatic 16-S Elmo HP-300
- ☐ Conseil personnel
- ☐ Heure de visite désirée

*marquer d'une croix ce qui convient

5

Nom:

Adresse:

Lieu et no postal:

Tel.:

Elmo

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE
J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux